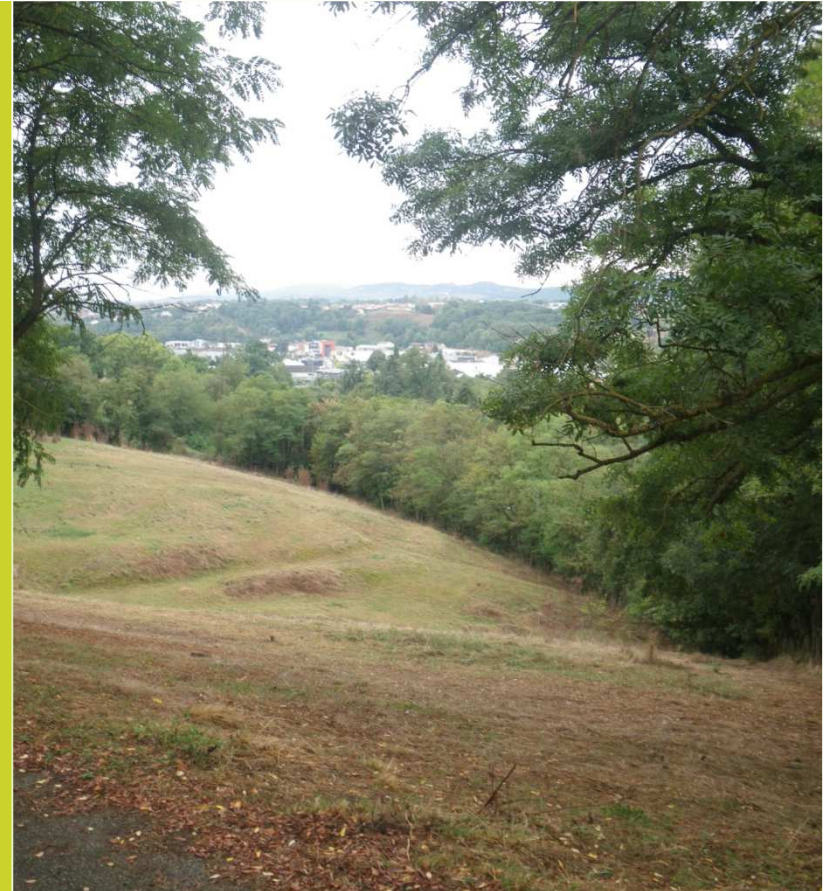




Syndicat de  
l'Ouest Lyonnais



**SCOT DE L'OUEST  
LYONNAIS**  
**Réunion publique**  
**19 Juin 2019**



Atelier du triangle



**asca**  
[www.asca-avocats.com](http://www.asca-avocats.com)  
Des avocats pour agir, s'organiser et se défendre



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise

[mosaïque-environnement.com](http://mosaïque-environnement.com)

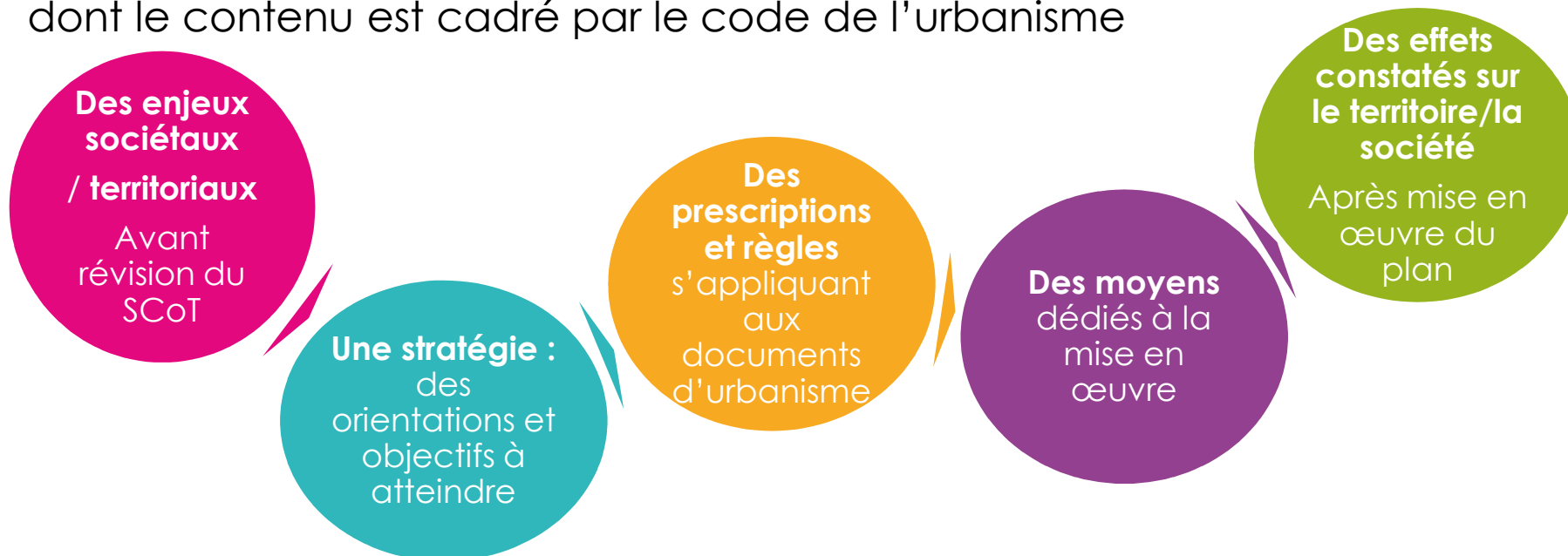


# 1

# Préambule

# Le SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

Le SCoT est à la fois **un projet politique** et un **document réglementaire** dont le contenu est cadré par le code de l'urbanisme



**Un diagnostic** du territoire, des enjeux prioritaires

**Un PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**Un DOO** : Document d'Orientation et d'Objectifs

**Un dispositif de suivi**

**L'évaluation environnementale** chemin faisant



# Le calendrier de la révision du SCoT

---

2016-2017

- **Le diagnostic du territoire** : analyse de l'évolution du territoire par rapport à la mise en œuvre du premier SCoT, identification des enjeux et des besoins d'évolution du document

2018

- **Définition du PADD** : projet d'aménagement et de développement durable avec les élus et les acteurs locaux

2018- 2019

- **Définition du DOO** : définition des prescriptions et recommandations du SCoT

Juillet 2019-  
Décembre 2019

- **Arrêt du SCoT** et phase de procédure administrative et de consultation (avis des personnes publiques associées et enquête publique)

Janvier 2020

- **Approbation du SCoT**

# Un projet politique issu de nombreuses discussions et échanges

2016



## Débats :

- sur la nouvelle architecture du PADD et les priorités politiques au regard des enjeux et besoins du territoire
- sur l'armature urbaine, les scénarios de croissance démographique, le positionnement économique
- sur la consommation foncière, l'agriculture, les thématiques environnementales (trame verte et bleue, risques, ressources en eau, énergie et changement climatique ..
- sur les éléments de programmation, répartition des habitants, logements, maîtrise des extensions d'urbanisation ...
- Sur les règles du DOO et des documents graphiques

## Validation du projet



# 2

## La stratégie

# Une ambition

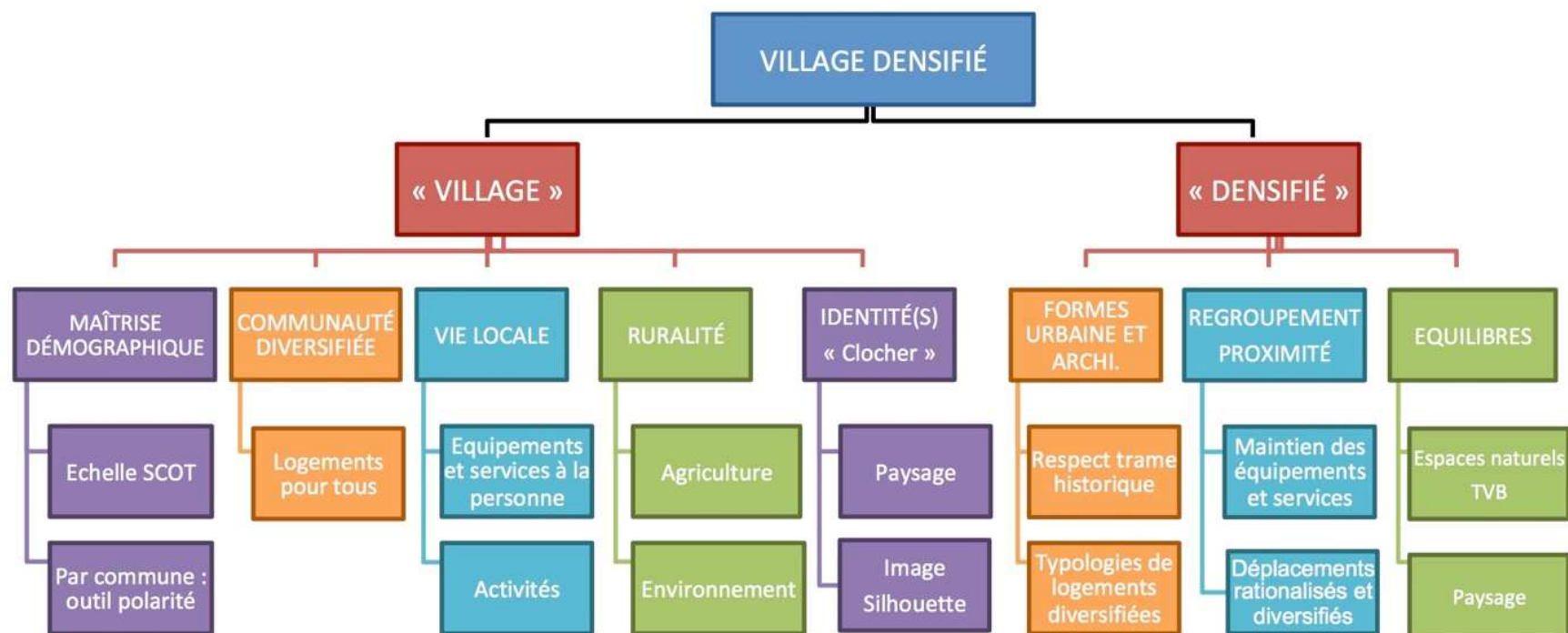
---

## Bâtir les conditions d'un accueil qualitatif

- Favoriser un développement harmonieux, respectueux d'une structure paysagère remarquable reposant sur :
  - une agriculture dynamique et diversifiée,
  - des ensembles naturels de grandes richesses
  - de bourgs typiques relativement préservés.
- Développer l'accès aux équipements et services de proximité, de niveau intermédiaire et structurants.
- Offrir la possibilité de travailler sur le territoire.
- Tirer profit de son attractivité, notamment économique, sans pour autant en bouleverser les richesses et les équilibres du territoire

# Un projet pour l'avenir du territoire

- ➔ Un horizon à long terme : 2040
- ➔ Un concept clé: le village densifié





# Reposant sur 3 axes stratégiques

---

**AXE  
1**

**PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE**

**AXE  
II**

**DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'OUEST LYONNAIS**

**AXE  
III**

**PRENDRE EN COMPTE DURABLEMENT LES PAYSAGES ET L'ENVIRONNEMENT ET FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**



# 3

## Déclinaison des axes stratégiques

# Déclinaison des axes stratégiques : Axe 1

---

## Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

### Orientation 1

Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

### Orientation 2

Veiller à une mobilité adaptée et apaisée

# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

**Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire**

Objectifs 1 :  
Maîtriser la croissance  
démographique et  
développer une armature  
urbaine équilibrée et solidaire

Objectif 2 :  
Répondre à la pluralité des  
besoins

Objectif 3 :  
Etre responsable et durable



# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

## Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Objectifs 1 :  
Maîtriser la croissance démographique et développer une armature urbaine équilibrée et solidaire

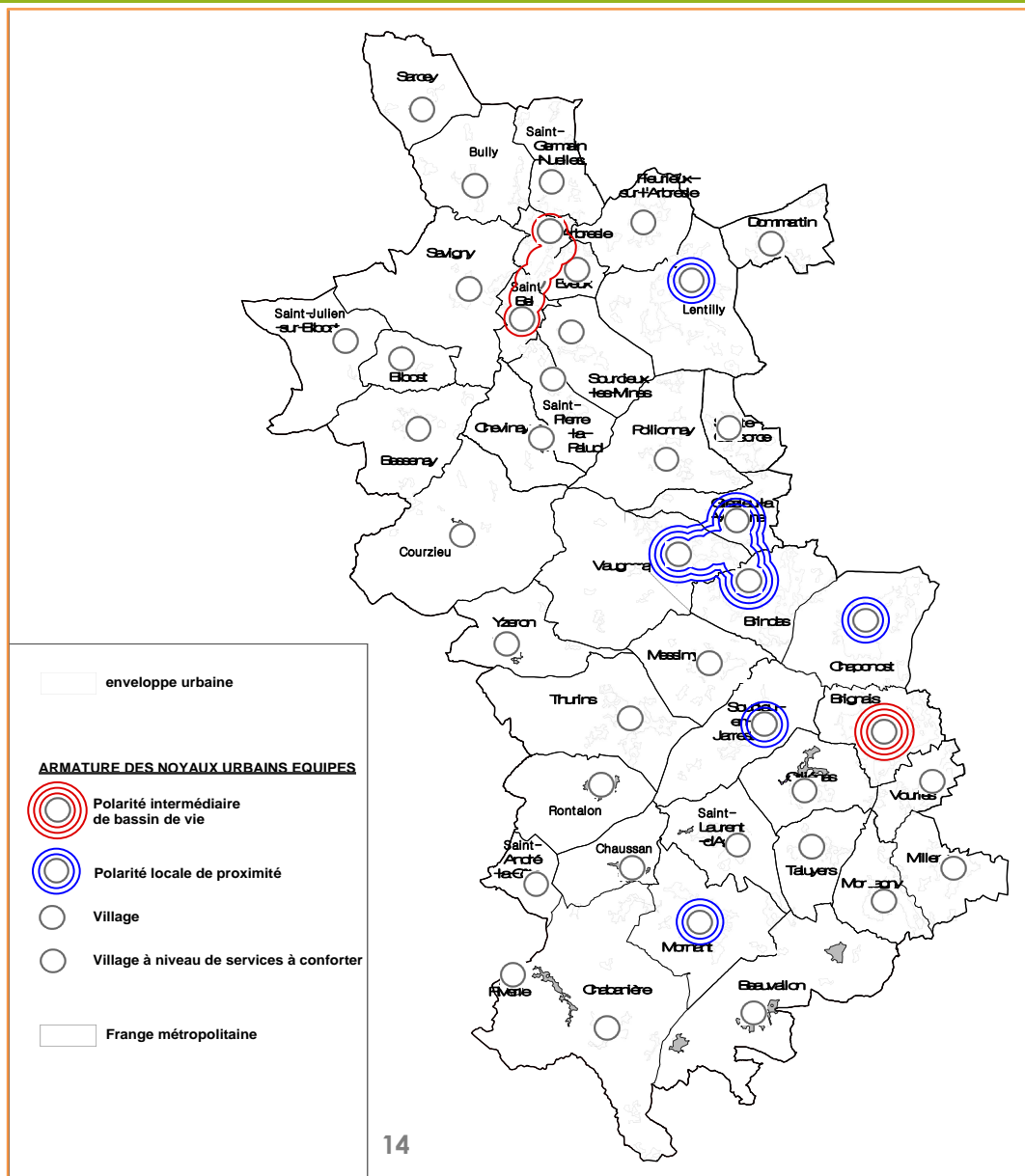
### Prescriptions :

- Définition de l'armature urbaine du territoire
- Définition des niveaux de croissance de la population

POLARITES	DEFINITION
<b>Polarité intermédiaire de bassin de vie</b>	Elle rayonne sur les communes alentours grâce à une gamme de services, d'équipements et de commerces à l'échelle d'un vaste territoire et qui permet de répondre aux besoins courants et occasionnels de la population
<b>Polarité locale de proximité</b>	Elle occupe une fonction de petite centralité sur un bassin de vie de proximité. Elle offre un relais de services et répond à des besoins courants pour elle-même ou à des communes liées à un pôle intermédiaire de bassin de vie
<b>Village</b>	il offre une gamme de services et de commerces du quotidien à l'échelle de son territoire
<b>Village à niveau de services à conforter</b>	il peut avoir du mal à maintenir son niveau de services et de commerces sur le territoire

# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

-Définition de l'armature urbaine du territoire



# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

---

- Définition des niveaux de croissance de la population

	<b>Polarité intermédiaire de bassin de vie</b>	<b>Polarité locale de proximité</b>	<b>Village</b>	<b>Village à niveau de service à conforter</b>
<b>Taux annuel de croissance de la population</b>	Compris entre 0,8 et 1%	Jusqu'à 1%	Jusqu'à 1%	Jusqu'à 1,2%

# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

---

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Objectif 2 :  
Répondre à la pluralité des  
besoins

## Prescriptions :

- Reconquête des logements vacants
- Diversifier les formes d'habitats et les tailles des logements
- Diversifier l'offre ne logements dans le cadre de la mixité sociale



# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

-Diversifier les formes d'habitats et les tailles des logements

	Polarité intermédiaire de bassin de vie	Polarité locale de proximité	Village	Village à niveau de service à conforter
Répartition des formes d'habitat	<p>Le collectif, l'intermédiaire et le groupé<sup>1</sup> sont prépondérants. L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de <b>20 %</b> des logements à produire</p>	<p>Le collectif, l'intermédiaire et le groupé demeurent majoritaires. L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de <b>25 %</b> des logements à produire</p>	<p>Un équilibre est à trouver. L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de <b>30 %</b> des logements à produire</p>	<p>Une place est faite au collectif, à l'intermédiaire et au groupé. L'individuel « pur » ne doit pas représenter plus de <b>40 %</b> des logements à produire</p>

# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

---

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Objectif 3 :  
Être responsable et durable

## Prescriptions:

- Soigner l'insertion dans la trame urbaine et architecturale existante
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Développer les communications numériques

# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Privilégier le développement au sein de l'enveloppe urbaine

	<b>Polarité intermédiaire de bassin de vie</b>	<b>Polarité locale de proximité</b>	<b>Village</b>	<b>Village à niveau de service à conforter</b>
<b>% minimum de logements à produire au sein de l'enveloppe urbaine du noyau urbain équipé</b>	<b>50%</b> de l'objectif de production de logements	<b>45%</b> de l'objectif de production de logements	<b>33%</b> de l'objectif de production de logements	<b>25%</b> de l'objectif de production de logements

# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

Orientation 1.1 : Affirmer une politique d'accueil à la fois volontariste, maîtrisée et solidaire

Maîtriser la consommation d'espace

	<b>Polarité intermédiaire de bassin de vie</b>	<b>Polarité locale de proximité</b>	<b>Village</b>	<b>Village à niveau de service à conforter</b>
<b>Densité moyenne</b>	Entre <b>40 et 50</b> logements à l'Ha.	Entre <b>30 et 40</b> logements à l'Ha.	Entre <b>25 et 30</b> logements à l'Ha.	Entre <b>20 et 25</b> logements à l'Ha.

# Axe 1 : Promouvoir le bien vivre ensemble

## Orientation 2 : Veiller à une mobilité adaptée apaisée

Objectifs 1 :  
Développer les transports en commun, favoriser l'intermodalité et prendre en compte les projets

Objectif 2 :  
Reconquérir la mobilité par les « modes actifs » ou alternatifs à l'usage individuel de la voiture

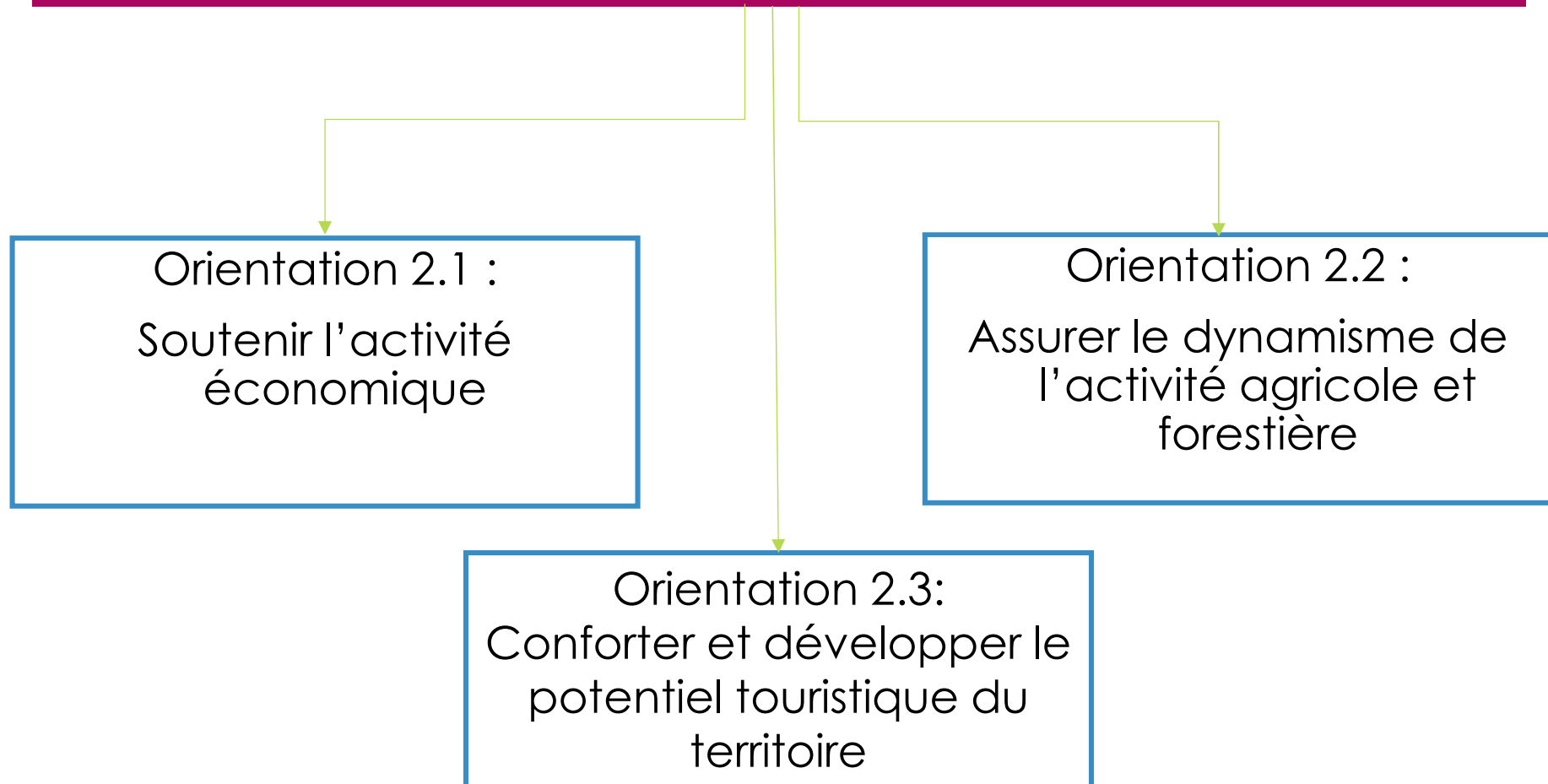
Objectif 3 :  
Renforcer l'intégration sociale par la mobilité

**Prescriptions:**  
Intégrer l'intermodalité



## Déclinaison des axes stratégiques : Axe 2

### Axe 2 : Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais



## Axe 2 : Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais

### Orientation 1 : Soutenir l'activité économique

Objectif 1 :  
Soutenir l'activité  
économique

**Prescriptions :** définir une armature  
des zones d'activités économiques

Objectif 2 : Prévoir les  
surfaces nécessaires à la  
création d'emplois

**Prescriptions :**  
Prévoir les surfaces nécessaires à la  
création d'emplois

Objectif 3 :  
Améliorer la qualité des  
Parcs d'Activités  
Economiques

**Prescriptions :**  
Interdire le logement dans les zones  
d'activité  
Répondre aux besoins de desserte et  
l'accès aux zones d'activités  
Accroître l'attractivité des zones  
d'activité

## Axe 2 : Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais

### Orientation 2 : Assurer le dynamisme de l'activité agricole et forestière

Objectif 1 :  
Assurer le dynamisme de  
l'activité agricole

**Prescriptions :**

Préserver le foncier agricole  
Permettre les nouvelles  
installations

Objectif 2 : Assurer le  
dynamisme de l'activité  
forestière

**Prescriptions :**

Pérenniser la filière bois



## Axe 2 : Développer l'activité de l'Ouest Lyonnais

### Orientation 3 : Conforter et développer le potentiel touristique du territoire

#### **Objectif 1 :**

Conforter le développement touristique du territoire

#### **Prescriptions:**

- Explorer le développement touristique du territoire
- S'appuyer sur les points d'attractivité existants
- S'appuyer sur le territoire en général

#### **Objectif 2 :**

Développer l'hébergement marchand

#### **Prescriptions:**

- Développer l'hébergement marchand



# Déclinaison des axes stratégiques

**Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique**

Orientation 1 :

Préserver les richesses et les équilibres remarquables du paysage

Orientation 2 :

Assurer la protection des espaces naturels et agricoles

Orientation 3 :

Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources naturelles

Orientation 4 :

Améliorer l'autonomie énergétique et adapter le territoire face au changement climatique

# Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

## Orientation 1 : Préserver les richesses et les équilibres remarquables du paysages

Objectif 1 :  
Sauvegarder et valoriser les richesses paysagères

### Prescriptions :

- Les unités et valeurs paysagères
- L'émergence d'une trame paysagère et d'une ceinture verte plantée
- Le patrimoine bâti

Objectif 2 :  
Vers une valorisation des itinéraires de découverte du paysage

### Prescriptions :

- Les aménagements et constructions aux abords des axes routiers
- Les espaces d'activités

Objectif 3 :  
Améliorer la prise en compte du paysage dans les grands projets d'infrastructures

### Prescriptions :

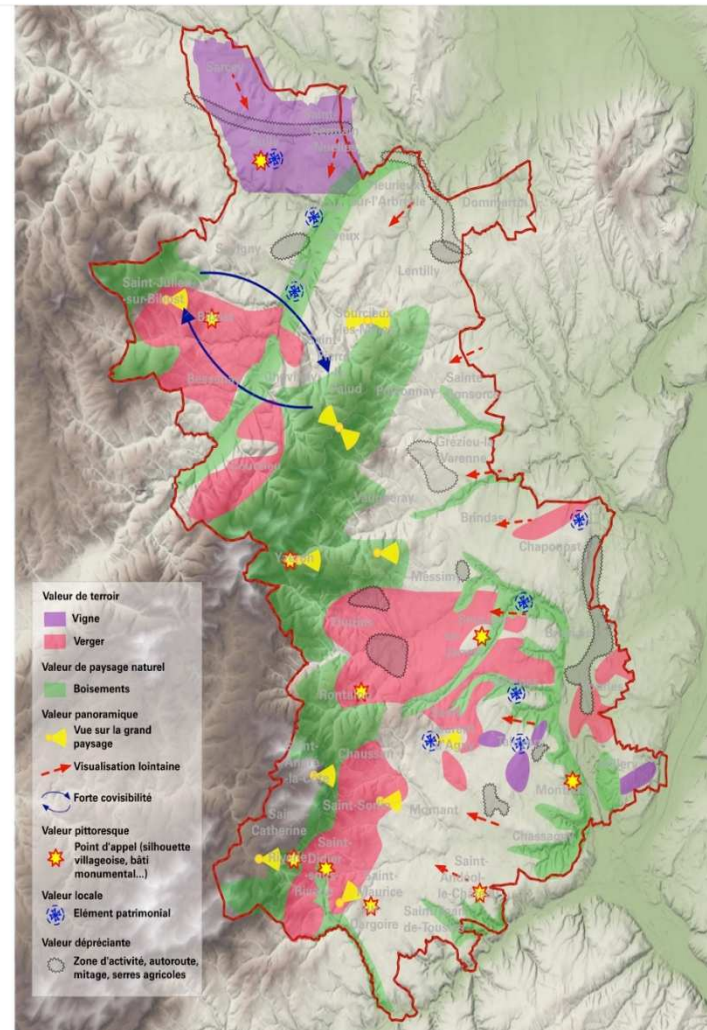
- Les grands projets d'infrastructures routières

# Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Préserver et valoriser les trames paysagères locales



## Les valeurs paysagères



## Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

### Orientation 2 : Assurer la protection des espaces naturels et agricoles

**Objectif 1 :**  
Préserver et valoriser  
la trame verte et  
bleue

**Objectif 2 :**  
Valoriser la nature  
ordinaire

#### Prescriptions :

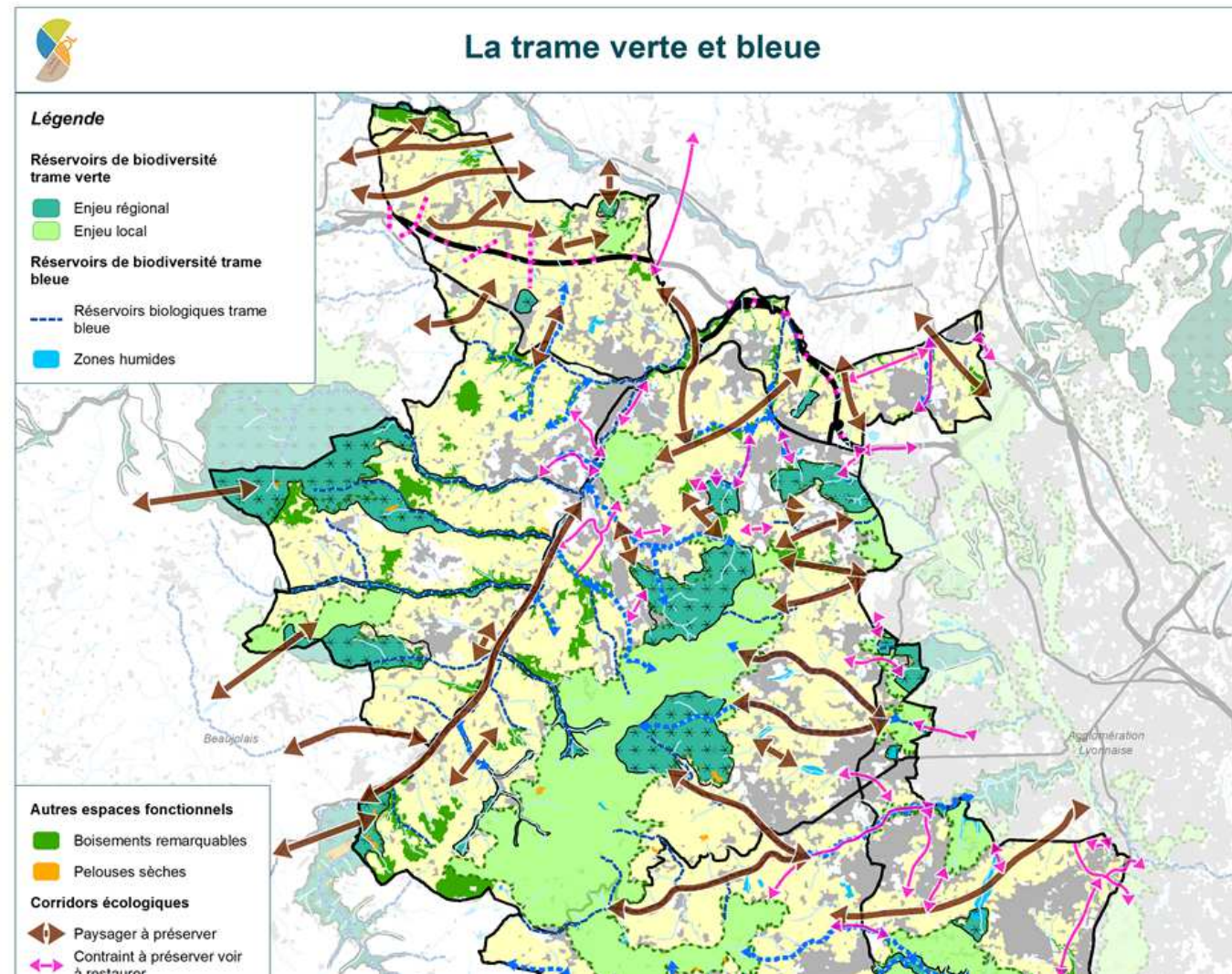
- Décliner localement les éléments constitutifs de la trame verte et bleue ;
- Protéger les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue
- Préserver les autres espaces fonctionnels
- Maintenir les corridors écologiques de l'Ouest Lyonnais

#### Prescriptions :

- Préserver les espaces de nature ordinaire qui participent à la fonctionnalité globale
- Promouvoir la biodiversité et la perméabilité des aménagements

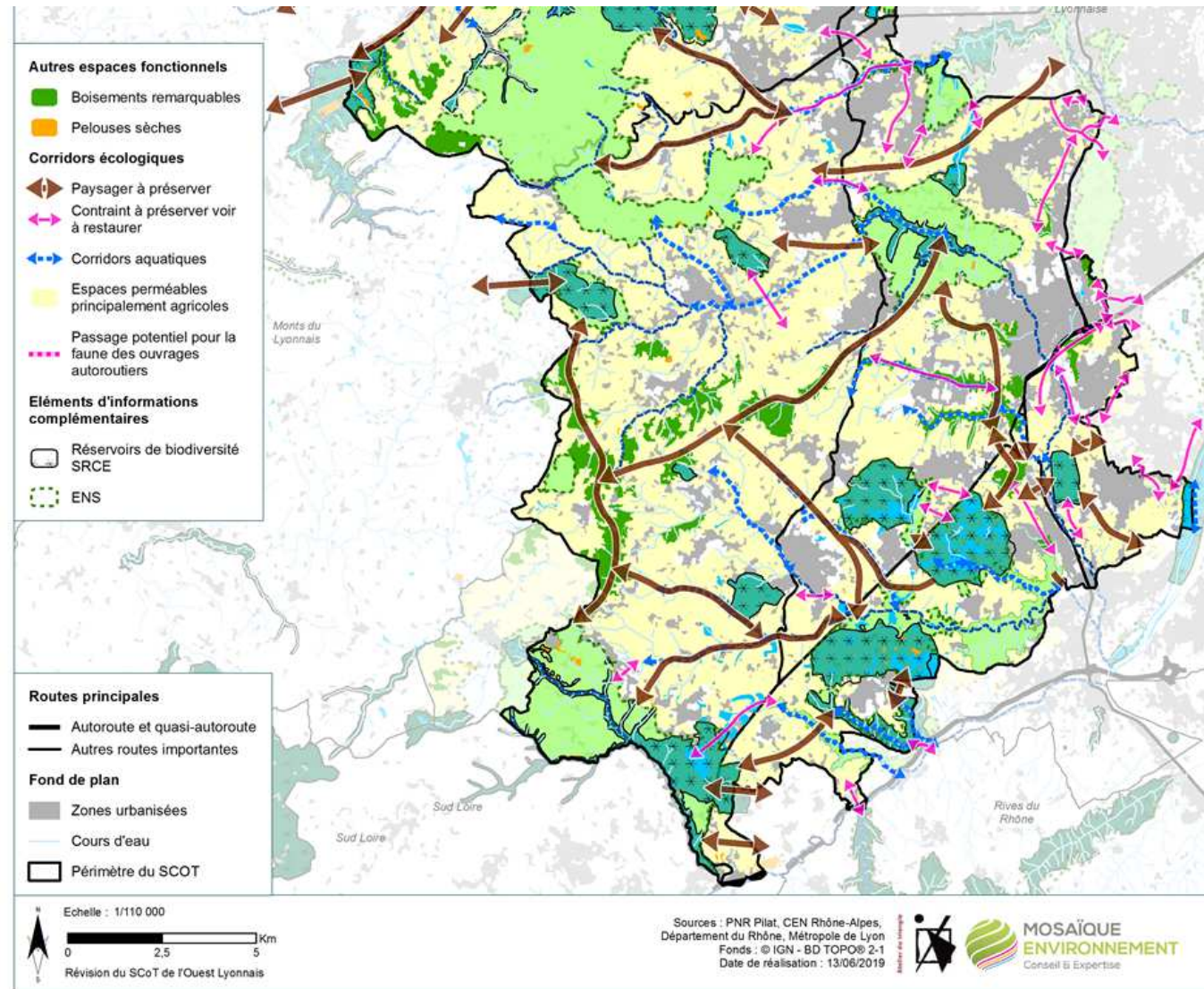
## Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Préserver et valoriser la trame verte et bleue :  
Les réservoirs de biodiversité



# Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

Préserver et valoriser la trame verte et bleue : les corridors écologiques et autres espaces fonctionnels



## Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

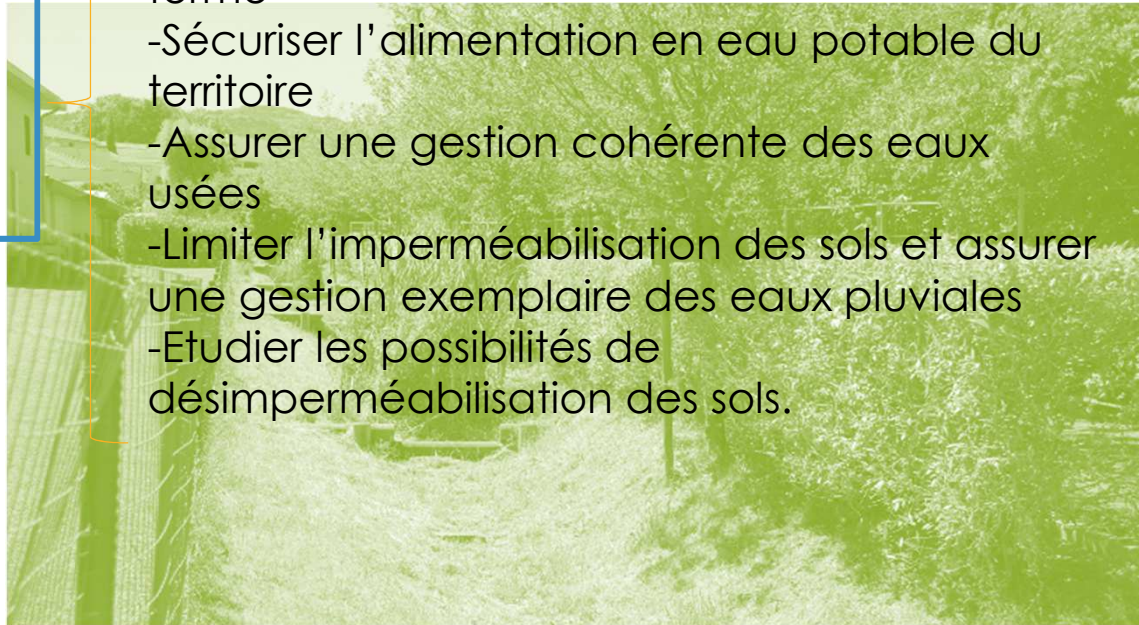
**Orientation 3 :** Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources naturelles

### **Objectif 1:**

Protéger la ressource en eau et assurer une gestion cohérente des usages

### **Prescriptions :**

- Contribuer au bon état écologique des cours d'eau
- Protéger la ressource en eau sur le long terme
- Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire
- Assurer une gestion cohérente des eaux usées
- Limiter l'imperméabilisation des sols et assurer une gestion exemplaire des eaux pluviales
- Etudier les possibilités de désimperméabilisation des sols.





## Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

---

### Orientation 3 : Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources naturelles

#### **Objectif 3.2 :**

Assurer une gestion raisonnée des exploitations de carrières

#### **Prescriptions :**

- Maintenir les capacités de production des carrières
- Limiter les nuisances liées aux activités d'extraction
- Garantir le réaménagement des exploitations de carrières en fin d'activité

## Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

---

### Orientation 3 : Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources naturelles

#### **Objectif 3.3 :**

Prendre en compte les risques et nuisances dans le développement du territoire

#### **Prescriptions :**

- Maîtriser l'urbanisation dans les secteurs soumis au risque d'inondations et de ruissellements
- Réduire les risques de ruissellement et d'inondation
- Prévenir les risques de mouvements de terrain
- Prendre en compte les risques industriels et limiter l'exposition des population
- Prendre en compte les nuisances sonores et limiter l'exposition des populations
- Prendre en compte les sites et sols pollués
- Réduire les impacts liés à la qualité de l'air
- Optimiser la gestion et valorisation des déchets

## Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique

### Orientation 4 : Améliorer l'autonomie énergétique et adapter le territoire face aux effets du changement climatique

Objectif 4.1 :  
Intégrer l'enjeu énergétique dans les réflexions d'aménagement

#### Prescriptions :

- Améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES

Objectif 4.2 :  
Encourager le développement des énergies renouvelables

#### Prescriptions :

Développer :

- La production d'énergie solaire
- Le bois-énergie
- La méthanisation
- Les autres sources

Objectif 4.3 :  
S'adapter au changement climatique

#### Prescriptions:

- Economiser la ressource en eau
- Prendre en compte l'accroissement des risques
- Prendre en compte le confort d'été

# Merci de votre attention

Agence Mosaïque Environnement  
111, rue du 1er Mars 1943  
69100 Villeurbanne  
Tel : 04 78 03 18 18  
[www.mosaïque-environnement.com](http://www.mosaïque-environnement.com)



**MOSAÏQUE**  
**ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise

